

Tout Personnel

Mai 2024 - n° 334

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail centrale (FSSSCTc) du 16 mai 2024

La séance est présidée par M. le directeur des ressources humaines (national) en attendant l'arrivée de Mme la directrice générale.

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 30 mars 2023, 14 décembre 2023, 14 février 2024 et 28 et 29 février 2024 (avis)
2. Premiers échanges sur l'instruction relative aux règles de sécurité sur les chantiers d'exploitation forestière (information)
3. Présentation du PAPRIACT 2024 et du plan pluriannuel suite au rapport 2023 de l'ISST (avis)
4. Etat d'avancement des actions du PAPRIACT (information) dont :
 - DUERP
 - Mise en place d'un dispositif de signalement actes de violence, discriminations, harcèlements et agissements sexistes
5. Impact en matière de SST de l'instruction police (information)
6. Impact en matière de SST de l'instruction DFCI (information)
7. Point sur l'organisation et le suivi des alertes RPS (information)
8. Suivi de l'alerte des assistants sociaux (information)
9. Point sur les visites programmées : Guyane, Parc national de forêt et visite de terrain (information)
10. Point relatif à l'habillement : nouveau marché, achats au niveau local, sous-vêtements thermiques (information)
11. Point sur les référents égalité professionnelle et discrimination, harcèlements et agissements sexistes (information)
12. Réglementation vis-à-vis des femmes enceintes (information)
13. Point sur le programme CiTIQUE (information)
14. Réunion avec les secrétaires des F3SCT (information)
15. Questions diverses

Petite devinette :

- sachant que vos représentants découvrent en séance certains documents qu'ils n'auront pas eu le temps d'analyser avant (ou des documents reçus trop tardivement) ;
- sachant que 15 points à l'ordre du jour pour 7h de réunion ça fait environ 2 points à traiter par heure (dont le temps de présentation par l'administration) ;
- sachant qu'on est des bons/bonnes ;
j'en vois qui sourient ?

Question : à votre avis, va-t-on réussir à tout élucider ?

retournez votre écran pour lire la réponse !

On a beau être des bons/bonnes, à l'impossible nul n'est tenu. Comment réussir à faire comprendre à l'administration que des documents envoyés en avance et dans les délais imposés par la loi, ce sont des représentants mieux préparés et plus efficaces ?

Déclaration liminaire - SNUPFEN-Solidaires

La nomination au 1^{er} janvier 2024 de X en tant que DA avec son projet de restructuration provoque un climat social délétère sur cette agence.

Les alertes formelles et informelles se multiplient dans tous les services de cette agence. De nombreux collègues ont le sentiment d'être ostracisés s'ils n'adhèrent pas au projet de X.

Malgré des interventions répétées des représentants des personnels en FSSSCTt, l'ISST, l'ARACT, l'intervention de représentants des personnels, l'instauration de 4 groupes de travail... l'ambiance de travail reste mauvaise.

Il nous a été aussi rapporté des comportements inappropriés de X vis-à-vis d'élus ou de personnels qui depuis évitent de se trouver seuls en sa présence. De tels gestes seraient très certainement dénoncés s'ils étaient commis par un homme.

Nous vous livrons quelques extraits de quelques témoignages : *(lecture en séance de nombreux extraits)*

Nous nous arrêtons là, cette liste étant loin de reprendre tous les agissements signalés et tous les appels à l'aide de nos collègues.

Cette situation ne peut plus durer. C'est inacceptable de la part d'un manager. Nous demandons votre intervention pour ramener la sérénité dans ce collectif de travail maltraité.

Le président de séance répond à notre déclaration liminaire.

- L'administration centrale vient d'être mise au courant en début de semaine ;
- M. le DRH dit avoir conscience que cette situation, qui dure depuis des mois, est très problématique ;
- Il ne peut nous répondre plus précisément à cette heure étant en attente de plus d'informations de la part du DT ;
- Le dossier sera suivi au niveau central.

Point 1 – Approbation des PV des réunions des 30 mars 2023, 14 décembre 2023, 14 février 2024 et 28/29 février 2024 (pour avis)

Les projets de PV ne sont pas disponibles car pour certains en re-re-re-relecture de l'administration et/ou faute de temps des services ou de la secrétaire de l'instance.

Le point est reporté. l'administration nous dit pouvoir nous envoyer certains de ces projets de PV dans les 15 jours. Chiche !

⚠ chantier archéo !



Chers lecteurs assidus, vous le comprendrez, nous prenons de nouveau du retard alors que...

- le projet de PV du 30 mars 2023 était déjà à l'ordre du jour de la FSSSCT de février 2024 mais non présenté car la mouture proposée par le prestataire était d'une piètre qualité ;
- les projets de PV devraient nous parvenir dans un délai maximum d'un mois suivant la séance de l'instance pour une mise au vote lors de la séance suivante. (art 83 du décret du 20 novembre 2020 relatif aux CSA dans les administrations et les établissements publics de l'État).

Point 2 – Premiers échanges sur l'instruction relative aux règles de sécurité sur les chantiers d'exploitation forestière (pour information)

Ce point permet à l'administration de recueillir les remarques sur le projet en cours.

Nous saluons la qualité du projet proposé et demandons précisions et améliorations : stockage des fiches chantier, modalités pratiques de certaines mesures, prise en compte des difficultés à venir pour l'application de l'instruction au regard de la charge de travail, la mise à dispositions des EPI (équipements de protection individuelle), adaptation par les territoires, responsabilités des personnels, formation, etc.

Nous demandons que lors de la diffusion de cette instruction :

- les personnels soient formés convenablement pour éviter qu'ils soient mis en difficulté ;
- des rappels réguliers soient effectués pour permettre l'assimilation de consignes qui seront plus ou moins nouvelles selon les secteurs ;
- les services de soutien viennent en appui et soient dimensionnés en conséquence.

Présentation du projet d'instruction au CSAC de juin pour information et présentation de l'instruction pour avis des organisation syndicale (OS) à l'automne.



Point 3 – Présentation du PAPRIACT 2024 et du plan pluriannuel suite au rapport 2023 de l'ISST (pour avis)

PAPRIACT : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
ISST : Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail

Nous notons que les recommandations de l'ISST sont intégrées au PAPRIACT 2024 à la suite de la demande des représentants des personnels lors d'une séance précédente.

Un vote unanime POUR !

« Suite à la prise en compte de nos remarques, plus particulièrement l'intégration des recommandations de l'ISST, et pour encourager la démarche d'amélioration engagée par l'administration, nous approuvons à l'unanimité le PAPRI Pact 2024 »

Pour l'anecdote, le SNUPFEN demande une interruption de séance avant le vote pour proposer une motivation de vote commune aux autres organisations qui s'y associent en effet. L'administration à son retour écoute étonnée notre déclaration de vote « pour » et sa motivation.

Interruption de séance pour un vote « pour » ??? Une première pour la DG et le DRH ! Avec le SNUPFEN tout est possible !

Point 4 – État d'avancement des actions du PAPRI Pact (pour information)

DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels).

Les services SST (Santé et Sécurité au travail) sont en cours d'absorption des retards cumulés lors des années. Ils travaillent, entre autres, à la création d'une trame de DUERP nationale. **Il reste à mettre en commun et en accord les différentes trames qui cohabitent à l'Office.** La présence de 2 statuts, privé et public, ne facilite pas le travail.

L'administration accède à notre proposition de faire appel à un **prestataire spécialisé pour aider à finaliser ce travail** afin d'en disposer au plus vite et de soulager en partie les services.

Dispositif de signalement des actes de violence, des discriminations, des harcèlements et agissements sexistes.

Les personnels pourront accéder directement à un **prestataire externe**. L'intéressé(e) sera informé(e) de ses droits, de la qualification possible des faits, des possibilités qui lui sont offertes (juridique, psychologique).

Nous demandons que la **communication** qui sera faite lors de la mise à disposition du dispositif aux personnels soit **rendue claire et réellement accessible**.

Nous demandons que l'administration, centrale ou locale, accompagne, promeuve et décline sérieusement cette possibilité offerte aux personnels.

Point 5 - Impact en matière SST de l'instruction Police (pour information)

Pas de documents mis à disposition avant la réunion. Et pour cause, l'instruction n'a pas encore été discutée en instances centrales.

Point reporté à septembre faute de temps pour le traiter.

Point 6 - Impact en matière de SST de l'Instruction DFCI (pour information)

Le point est fait sur les dotations d'EPI (vêtements en coton et pas de synthétique, ...), les conditions de patrouilles, l'équipement des véhicules, l'hydratation, le temps passé et l'estimation des besoins, l'évaluation des risques, etc.

Des échanges un peu chauds par moments sur un dossier qui ne manque jamais de mettre le feu*.

**Remarque de la rédaction : oui, oui, c'est un peu facile cette blagounette. Du déjà vu !*

La DG explique une énième fois que le temps passé en DFCI est compensé en totalité par des nouveaux postes dans chaque DT. On répond encore que nous n'en voyons pas la couleur.... Elle renchérit, nous aussi !

Un courrier intersyndical demande un CSA extraordinaire sous 2 mois pour l'analyse de 2 aspects qui n'ont pas été traités ce jour :

- une analyse complète des impacts en termes de santé, de sécurité et conditions de travail induits par l'application de cette instruction ;
- les actions spécifiques de prévention ou de protection relatives à ces impacts à faire figurer dans le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Point 7 - Reporté

Point 8 - Suivi de l'alerte des assistants sociaux (pour information)

Il nous est fait un point sur le traitement de cette alerte par la direction qui explique les actions entreprises pour améliorer la situation. Administration et représentants des personnels suivront le dossier et les engagements pris.

Les assistantes sociales (AS) demandent le rétablissement d'un poste de coordinateur du service à temps complet, la possibilité de postuler pour toutes les AS et de délocaliser le poste de Maisons-Alfort. L'administration ne répond que partiellement à leurs demandes.

Les assistantes sociales ne sont pas naturellement enclines à alerter sur leur conditions de travail et leur situation. Cette alerte a ainsi pu mettre en avant des difficultés parfois méconnues. A l'occasion de leurs prochaines permanences, passons leur dire un petit bonjour, pour le plaisir...



Point 9 – Visites programmées : Guyane, Parc National de Forêts (pour information)



Administration, représentants des personnels et ISST échangent sur le programme des visites 2024, l'organisation.

Ces visites entrent dans le cadre des visites ordinaires de l'instance et se font de façon paritaire (administration et représentants des personnels).

Une délégation fera le déplacement pour rencontrer les personnels, observer les conditions de travail dans les bureaux ou sur le terrain, etc. Un compte-rendu de ces visites sera ensuite exposé en instance.

Point 10 - Habillement (pour information)

L'administration présente les caractéristiques et conditions du futur marché habillement dont la livraison est prévue en 2027. Les commandes seront ouvertes au premier semestre 2026. Il devrait être possible de commander un vêtement chaud avant cet hiver. Chiche !

Dans le marché actuel certains effets sont fabriqués en Birmanie. Cela ne devrait plus être le cas pour le marché à venir.



La directrice générale propose une commission unique (moitié secteur public et moitié secteur privé) en respectant la représentativité de chaque secteur. *A priori* 20 représentants des personnels y seraient conviés.

Dans un second temps, il y aurait présentation en CSE et CSA du travail réalisé par la commission. La DG doit faire cette même proposition au CSE. Prévision, une première réunion en juin 2024. Bon courage pour trouver une date !

La décision du SNU quant à sa réponse à la proposition de commission habillement unique publique/privée n'est pas donnée en séance. Elle sera communiquée à l'administration après consultation interne.

Un indice à la maison : nous ne participerons pas à un quelconque groupe de travail mixte public/privé ou une quelconque autre commission du même type. En effet, nous tenons à respecter le règlement intérieur de l'Établissement et le guide d'application de la mise en place des FSSSCT qui s'impose à nous (article 23 du RI du CSAC et guide relatif aux CSA et aux FSSSCT de l'État, partie 4, § 3.1.3.).

Points 11 à 13 - Reportés

Point 14 – Réunion avec les secrétaires des FSSSCT en territoires (pour information)

Des échanges rapides sur cette réunion qui devrait avoir lieu le 8 octobre 2024.

Les points 7, 11, 12 et 13 sont reportés faute de temps et de combattants pour les traiter.

Fin de la séance à 18h00.

Prochaine réunion de l'instance programmée le 27 septembre 2024. Une séance de nuit est-elle prévue ?

Vos représentants en FSSSCT centrale,

***Philippe CANAL
Anne LABOURÉ
Jean-Philippe HAEUSSLER
Benjamin MARIOTON
Emmanuel GIGON***

***Patrice MARTIN
Laurent BRUNNER
Arnaud KOWALCZYK
Véronique VINOT
Corinne PAUTONNIER***

La santé ne se négocie pas !